

Annexe
Convention pluriannuelle relative au fonctionnement de l'équipe technique régionale (ETR)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

**Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) d'Ile de France**

INSTRUCTION N° DS/DSB4/2016/236 du 19 juillet 2016 relative au fonctionnement des équipes techniques régionales

**CONVENTION PLURIANNUELLE
RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE
TECHNIQUE REGIONALE (ETR)**

Comité Régional de Vol en Planeur

2018/2020

Entre :

Le Directeur (la Directrice) régional(e) de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale,

Le Président du comité régional d'Ile de France de Vol en Planeur
Monsieur Marc Boura

Le Directeur technique national de la Fédération Française de Vol en Planeur
Monsieur Jean-Nicolas Barelier

Il est convenu ce qui suit :

1. Objet de la convention

Définition : l'équipe technique régionale (ETR) regroupe les personnes en charge de la mise en œuvre de la politique sportive fédérale au niveau territorial répondant aux priorités ministérielles. Elle décline à l'échelon régional les directives techniques nationales de la fédération élaborées par le directeur ou la directrice technique national(e) (DTN).

Afin de contribuer à la déclinaison opérationnelle du projet fédéral et à son adéquation avec les objectifs ministériels, les associations peuvent prétendre à l'accompagnement financier et humain de l'Etat, via les conventions d'objectifs, contractualisées entre les fédérations sportives et le ministère chargé des sports d'une part, et l'appui de conseillers techniques sportifs (convention cadres) exerçant leurs missions auprès des dites fédérations d'autre part. Ces conventions fixent, au sein de chaque projet fédéral, les objectifs sur lesquels l'Etat choisit de mobiliser les moyens qu'il apporte aux fédérations au regard de leur contribution aux priorités ministérielles.

La déclinaison territoriale de ce partenariat s'appuie sur les projets de développement (définis pour chaque olympiade) portés par les ligues ou comités régionaux et qui associent les comités départementaux et les clubs contributeurs.

Un avenant annuel à la convention pluriannuelle précisera les évolutions à apporter aux actions engagées à partir du bilan réalisé et des indicateurs de résultats. Il permettra également d'actualiser la composition et les missions des membres de l'ETR et de définir les moyens de fonctionnement.

Composition

- Marc Boura : référent ETR
- Denise Cruette : coordinatrice de l'ETR
- Michel Roussel (FE) : intervenant médecine aéronautique et facteurs humains
- David Isacco (FE et pilote de ligne) : Correspondant Régional pour les espaces aériens (CREA)
- Maryline Abadie-Bérard (pilote de ligne) ; Commissaire sportif référent
- Christophe SZCZYGIELSKI (FI) : intervenant « Vu du Ciel » pour les lycées
- Denise Cruette, Jean-Claude Girardin, Frédéric Durand et Bernard Tripet : formateurs d'instructeurs
- Denise Cruette : commissaire sportif et spécialiste météorologie
- Alban Schnitzler : correspondant pour les problèmes de radicalisation
- 71 instructeurs, suivant liste en annexe,

Fonctionnement

L'ETR se réunit autant de fois que nécessaire et obligatoirement pour la programmation et le bilan de la saison sportive.

Moyens

Tous ces membres sont bénévoles.
Leurs frais de mission sont pris en charge par le comité Régional.

Le budget prévisionnel pour les frais de mission est de 400 € par an.

2. Objectifs et modalités

L'ETR est chargée de la mise en œuvre des actions de promotion, de développement, de structuration, de détection des talents en vue de l'accès au sport de haut niveau et de formation découlant du projet sportif de la FFVP.

A ce titre, l'Etat accompagnera par des moyens humains notamment les actions visant à :

- assurer la déclinaison territoriale du projet fédéral et particulièrement des objectifs partagés entre la fédération et l'Etat ;
- appliquer les directives techniques nationales sur le territoire ;
- organiser la formation continue des cadres de la discipline.

2.1 Actions prévisionnelles

Ces priorités sont déclinées sous un format LOLF, et s'intègrent dans le Projet annuel de Performance du Programme SPORT.

n° 1 : promotion du sport pour le plus grand nombre

Les actions mises en place doivent répondre aux objectifs suivants :

Favoriser la socialisation par la pratique en club, diversifier les pratiquants et promouvoir les valeurs éducatives et citoyennes du sport :

- *Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive et promouvoir la diversité de l'offre de pratiques sportives :*
 - mettre en œuvre les plans de féminisation de chaque fédération aux fins notamment de favoriser la féminisation des instances dirigeantes, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, en renforçant notamment les dispositifs de formation de dirigeantes mais également de développer la mixité de la pratique sportive ;
 - favoriser la formation des encadrants à l'accueil des personnes en situation de handicaps en adaptant les conditions de pratiques et actualiser en lien avec les clubs sportifs le handi-guide mis en place par le pôle ressources national sport et handicap ;

- favoriser la pratique sportive dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurale (ZRR) ;
 - développer une offre de pratiques sportives diversifiées au profit des jeunes, notamment les plus éloignés de la pratique. Cette offre de pratiques doit être adaptée et répondre aux demandes tant des plus jeunes pratiquants, que des jeunes sportifs confirmés.
- *Promouvoir les valeurs éducatives et citoyennes et mieux prévenir toutes les formes de discrimination :*
 - déployer les actions éducatives et citoyennes mises en place par les fédérations sportives dans le cadre de leur projet de développement ;
 - diffuser et faire connaître les outils de promotion de l'éthique et des valeurs du sport produits par le ministère chargé des sports (direction des sports et PRN SEMC). Outils consultables dans la rubrique éthique sportive du site internet ministériel ;
 - développer des actions en partenariat avec les associations nationales d'éducation et d'insertion par le sport ;
 - inciter les éducateurs sportifs des clubs à participer aux actions de formation citoyennes mises en place par le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

objectifs opérationnels poursuivis :

Plan de féminisation FFVV

**Féminisation des instances dirigeantes
Formations et stages spécifiques pour les femmes
Soutien à la compétition et à la fonction d'instructrice**

Handi-planeur

**Formation des encadrants à l'accueil des personnes en situation de handicap
Adaptation des conditions de pratique
Investissement en moyens spécifiques (planeurs équipés de malonniers)**

Vol à voile pour les publics des OPV et ZRR

**Projet « Léoplanneur »
Projets BIA
Partenariat avec l'Armée de l'Air
Autres projets locaux**

Développement d'une offre de pratique diversifiée au profit des jeunes

**Stages découverte avec tarifs adaptés
Opérations « Vu du Ciel » et BIA
Utilisation de moyens d'envol économiques (treuils) pour baisser le coût de l'activité
Utilisation des simulateurs de vol et des moyens numériques**

Accueil de volontaires du service civique dans les clubs dans le cadre de l'agrément collectif FFVVV

programme prévisionnel des actions prévues pour l'année : réparties sur l'olympiade

indicateurs:

Les indicateurs sont :le nombre de licences par typologie et de cadres

n° 2 : Développement du sport de haut niveau

Les actions mises en place doivent répondre aux objectifs suivants :

- *faire progresser le rang actuel de la France dans le sport de compétition de niveau mondial*
- *améliorer la prise en compte de la pratique de haut niveau féminine et des sportifs en situation de handicap*
- *garantir la meilleure qualité de l'animation, des contenus et des compétitions pour permettre à chacun d'atteindre le meilleur niveau possible dans le respect d'un développement harmonieux*
- *contribuer à l'efficacité du double projet (scolaire-universitaire/sportif) pour réussir une insertion professionnelle des sportif (ve) s de haut niveau de qualité*
- *promouvoir les dispositifs d'accompagnement socio-professionnels existants et développer la formalisation de contrats de travail aménagés et de contrats d'image et de parrainage avec les entreprises et collectivités locales*

objectifs opérationnels poursuivis :

détecter et former de jeunes talents en région et en clubs

faciliter la participation des féminines

former des animateurs sportifs

programme prévisionnel des actions prévues pour l'année : réparties sur l'olympiade

indicateurs :

Les indicateurs sont :évolution de nombre de compétiteurs par typologie

n° 3 : Prévention par le sport et protection des sportif(ve)s

Les actions mises en place doivent répondre aux objectifs suivants :

- *renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportif(ve)s en organisant des actions de sensibilisation visant à lutter contre le dopage, les conduites dopantes et toutes les actions visant à fausser une rencontre sportive et le résultat qui en découle ;*
- *promouvoir le sport comme facteur de santé publique : encourager l'implication des instances fédérales territoriales et des clubs dans les plans régionaux « sport santé bien être » pilotés par les DRJSCS et les agences régionales de santé.*

objectifs opérationnels poursuivis :

Protéger les sportifs en organisant des actions de sensibilisation visant à éviter les accidents

Equiper en matériels de sécurité (Flarm, parachutes, oxygène, OGN pour le suivi des vols)

Promouvoir les licences « Duo » pour les plus âgés

programme prévisionnel des actions prévues pour l'année : réparties sur l'olympiade

indicateurs :

L'indicateur de réussite sera : nombre d'accidents par typologie ; nombre de licences Duo des plus de 65 ans

n° 4 : Promotion des métiers de sports

Les actions mises en place doivent répondre aux objectifs suivants :

- *adapter l'offre de formation à l'évolution des métiers et des pratiques ;*
- *former des encadrants (bénévoles et professionnels) qualifiés en veillant conjointement à la qualité des contenus et à des climats d'apprentissage favorisant le plaisir, la socialisation et la fidélisation des pratiquants ainsi que la transmission des valeurs du sport ;*
- *accompagner les structures dans leurs démarches de professionnalisation.*

objectifs opérationnels poursuivis :

Former des encadrants dans les clubs

Favoriser l'embauche de saisonniers dans les clubs

Formation continue des encadrants des clubs

programme prévisionnel des actions prévues pour l'année : Répartis sur l'année

indicateurs :

L'indicateur de réussite sera : Nombre de professionnels sur les clubs de la région ; formations continues réalisées

2.2 Coordonnatrice de l'ETR

La coordonnatrice) de l'ETR est Madame Denise Cruette.

Ses attributions sont les suivantes : composer l'équipe des techniciens membres de l'ETR, planifier et coordonner les actions, organiser et conduire les réunions, proposer les rémunérations éventuelles des intervenants de l'ETR en concertation avec le président du comité régional, évaluer les actions et établir le bilan annuel de l'ETR.

Elle est l'animatrice du projet et de l'équipe sur l'ensemble du territoire régional en sélectionnant et fidélisant les personnes ressources dans les 4 domaines d'activité et en tissant un réseau qui rayonne jusqu'aux clubs

2.3 Référent de l'organe déconcentré de la fédération sportive

Le référent de l'organe déconcentré de la fédération sportive est Mr Marc BOURA en qualité de Président du comité régional d'Ile de France (CFVP).

Il facilitera la promotion et la mise en place de la convention et en informera le comité directeur du comité régional.

2.4 Durée de la convention

La présente convention prend effet à la *date de la signature*

Elle est conclue pour la durée de l'olympiade en cours et ses dispositions demeurent toutefois applicables à titre provisoire durant la période de négociation en vue de son renouvellement.

Elle peut être modifiée ou prendre fin avant le terme fixé sur l'initiative de l'une ou de l'autre des parties à la présente convention dans le cadre d'une négociation annuelle ou, à tout moment, en cas d'urgence, dans l'hypothèse où la fédération ferait l'objet d'une mesure de retrait d'agrément ou de délégation.

2.5 Modalités de suivi et d'évaluation

Le coordonnateur transmettra chaque année un bilan annuel incluant le compte de résultat ainsi que l'ensemble des annexes prévues, aux signataires de la présente convention.

Au terme de la convention, une synthèse globale des actions et du fonctionnement de l'ETR sera réalisée.

Fait à Chérence le 5 avril 2018

Le Président(e) du comité régional de vol en planeur



M BOURA

Le (la) Directeur(trice) Régional(e) de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Ile de France,

M. (Mme) :

Le Directeur Technique National de la Fédération Française de Vol en Planeur



M. Jean-Nicolas BARELIER

(signatures facultatives)

Les Présidents(es) des comités départementaux]

MM. (Mmes) :

Annexes annuelles :

1- Liste des instructeurs

CFVP – LISTE DES INTRUCTEURS – Avril 2018

Civilité	Nom	Prénom	Nom de l'association
M.	ADJI	Michel	MEAUX
M.	ARNOLD	Thibault	BUNO-BONNEVAUX
M.	BELLEVILLE	Lionel	BUNO-BONNEVAUX
M.	BERNOLLIN	Nicolas	BUNO-BONNEVAUX
M.	BESSE	François	BUNO-BONNEVAUX
M.	BILLY	Jacques	GROUPE L'AIR
M.	BLANC	Philippe	CHERENCE
M.	BOURGIN	Remi	MEAUX
M.	CHARRIERE	André	BEYNES
M.	CRINON	Renaud	CHERENCE
Mme	CRUETTE	Denise	CHERENCE
M.	CRUETTE	Michel	CHERENCE
M.	DALLOT	Alain	LES GOELANDS
M.	DEJARDIN	Jean-Pierre	BUNO-BONNEVAUX
Mme	DEMAROLLE	Claire	MEAUX
M.	DESSARPS	Patrick	BEYNES
M.	DESSERPRIT	Michel	MEAUX
M.	DEVIIENNE	Luc	BUNO-BONNEVAUX
M.	DURAND	Frédéric	CHERENCE
M.	DUTOT	Steve	BEYNES

M.	EHRlich	Jacques	FONTAINEBLEAU
M.	EHRlich	Robert	BEYNES
M.	FAGES	Pierre	LA FERTE ALAIS
M.	FALIU	Jean-Renaud	BUNO-BONNEVAUX
M.	FOISSIN	Robert	BEYNES
M.	FREY	Thierry	BEYNES
M.	GEIGER	Frederic	BUNO-BONNEVAUX
M.	GEORGE	Erwin	CHERENCE
M.	GLERAN	Antoine	BUNO-BONNEVAUX
M.	GOUIN	Gerard	BEYNES
M.	GOUTINES	Remi	BUNO-BONNEVAUX
M.	GUERCI	Pierre	MEAUX
M.	GUILLOU	Jean-pierre	MEAUX
M.	HAGER	Günter	BUNO-BONNEVAUX
M.	HENRY	Francois-louis	BEYNES
M.	HOLAIND	Pascal	CHERENCE
M.	HUG	Gilles	CHERENCE
M.	ISACCO	David	BEYNES
M.	ISNARD	Jerome	BUNO-BONNEVAUX
M.	JACOBS	Olivier	BEYNES
M.	JOUANNARD	Pascal	MEAUX
M.	KALTEMBACHER	Henri	BEYNES
M.	LACOTE	Gabriel	LES GOELANDS
M.	LECOQ	Philippe	CHERENCE
M.	LEVY	Michel	BUNO-BONNEVAUX
M.	LEYS	Martin	CHERENCE
M.	LURROT	Franck	GROUPE L'AIR
M.	MACE	Pierre	BUNO-BONNEVAUX
M.	MARTIN	Andre	PERSAN-BEAUMONT
M.	MAURAGE	Francois	CHERENCE
M.	MEULENYSER	Fabian	CHERENCE
M.	MILLAN	Jean Louis	BUNO-BONNEVAUX
M.	MONTAGNE	Jocelyn	BUNO-BONNEVAUX

M.	MORGANTINI	Jean Pierre	CHERENCE
M.	NIQUET	Jean-paul	MEAUX
M.	NOMBLOT	Jean Claude	FONTAINEBLEAU
M.	ORGERET	Jean Yves	MEAUX
M.	PETIT	Jean Louis	CHERENCE
M.	PETIT	Jean-Pierre	CHERENCE
M.	PHILIPPE	Jerôme	BEYNES
M.	PONTANUS	Benoit-jacques	BUNO-BONNEVAUX
M.	PORTA	Luc	CHERENCE
M.	RIELLO	Frederic	CHERENCE
M.	ROUSSEL	Michel	FONTAINEBLEAU
M.	SAPIN	Laurent	CHERENCE
M.	SCHNITZLER	Alban	BEYNES
M.	SOMOGYI	Gregoire	MEAUX
M.	TRIPET	Bernard	MEAUX
M.	TRUONG	Alexandre	CHERENCE
M.	TURLET	Emmanuel	BUNO-BONNEVAUX
M.	VILLATE	Pascal	BEYNES